

de ses membres pourrait faire rapport et qui aurait, dans une certaine mesure, la possibilité de donner suite aux rapports.

Nous avons cependant une autre préoccupation. Je n'ai pas qualité pour parler au nom des autres pays membres de la CICS, mais mon Gouvernement, en tant que gouvernement conscient de ses responsabilités, ne saurait accepter la responsabilité de transmettre aux anciens belligérants de l'Indochine des rapports qui pourraient vraisemblablement entraîner une nouvelle escalade de la guerre en Indochine. Par ailleurs, nous ne sommes pas disposés à taire l'information lorsque nous sommes convaincus qu'elle est tout à fait fondée. Pour cette raison, le Canada a répété qu'il continuerait de participer à la Commission internationale de contrôle si, entre autres réalisations, la présente Conférence créait une quelconque autorité internationale élargie qui assumerait la responsabilité d'évaluer et, si nécessaire, d'y donner suite, les rapports de la Commission internationale, ou de ses membres, qui portent sur la façon dont l'Accord est exécuté. En théorie, comme je l'ai déjà dit, le Conseil de Sécurité des Nations Unies devrait être l'organisme compétent pour recevoir les rapports de la CICS ou de ses membres et pour déterminer quelle intervention, s'il en est, est nécessaire. Nous reconnaissons, à regret, que cette solution n'est pas pratique vu la situation actuelle, mais nous devons obtenir une solution de rechange acceptable. Quoi qu'il en soit, le Canada estime que le Secrétaire général des Nations Unies, qui a été invité à la présente conférence par les États-Unis et la République démocratique du Vietnam au nom des parties à l'Accord, constituerait la filière la plus compétente et la plus efficace pour recevoir et transmettre les vues de la Commission internationale. Il est parmi nous non seulement à titre de premier fonctionnaire du monde, mais en tant que témoin de l'inquiétude du monde à l'égard des décennies de guerre qui ont sévi au Vietnam. Sa position d'homme indiscutablement impartial en fait l'homme le plus apte à remplir cette tâche. Je dois souligner que je ne propose pas que le Secrétaire général assume une quelconque responsabilité soit en sa capacité propre, soit au nom des Nations Unies lorsqu'il s'agira de donner suite à la transmission des renseignements reçus de la Commission internationale au cours de la période provisoire de l'engagement de celle-ci au Vietnam. Si toutefois on convient que les membres de la présente conférence constituent l'autorité politique permanente à laquelle la CICS devrait distribuer ses rapports, le Secrétaire général devrait également, à notre avis, être investi de la responsabilité de convoquer de nouveau la Conférence dans la mesure où il y serait tenu par les conditions, quelles qu'elles soient, que nous pourrions maintenant fixer. J'aimerais faire circuler et déposer une résolution qui prévoirait le mode d'action que je conçois.

Mon Gouvernement est tout à fait conscient des conséquences possibles que pourrait avoir la création d'une vacance au sein de la CICS et il fera tout en son possible pour éviter que ne se produise une telle situation. Toutefois, nous ne saurions accepter d'assister en silence à la reprise des hostilités ni assumer la responsabilité de toutes les conséquences qui pourraient survenir si nous estimions de notre devoir de communiquer au monde une grave violation de l'Accord.

Nous tâcherons de trouver une solution qui satisfasse nos exigences raisonnables. Nous sommes disposés à étudier toute proposition susceptible de répondre à nos aspirations. C'est là une des raisons pour lesquelles je pré-

sente, dès le début de la Conférence, une résolution qui est la plus susceptible de répondre à nos exigences; nous espérons qu'elle fera l'objet d'une étude très attentive. Bien que cela ne soit qu'un des nombreux facteurs qui doivent avoir une influence sur la décision que nous avons à prendre, nous examinerons néanmoins les résultats de cette Conférence avec la plus grande attention et à la lumière des renseignements que nous avons reçus de notre délégation au Vietnam. A la suite de notre étude sur l'issue de cette Conférence et riches de l'expérience que nous aurons accumulée jusqu'alors, si nous devons décider de nous retirer de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, nous ferons savoir aux parties intéressées que, à l'expiration des soixante jours de l'engagement que nous avons pris, soit le 30 mars, le Canada cessera d'être membre de la CICS. Par ailleurs, nous nous déclarerons disposés, si toutes les parties signataires de l'Accord le souhaitent, à demeurer sur place et à agir à titre de membre jusqu'au 30 avril 1973 ou à telle autre date plus rapprochée où un nouveau membre pourra obtenir l'assentiment des signataires et nous remplacer.

Il serait fort malheureux que mon Gouvernement ait à prendre une telle décision. Tous les Canadiens sont fiers, et à juste titre, de la façon dont les forces armées du Canada ont participé, en particulier, aux opérations de maintien de la paix dans le monde. Ce serait une amère déception, pour eux comme pour nous, que de devoir mettre fin unilatéralement à notre participation. Cependant, je suis tout aussi certain qu'aucun Canadien ne souhaiterait voir nos représentants obligés de choisir entre taire des renseignements pertinents et assumer la responsabilité nationale entière et directe des conséquences que ferait naître le fait de les divulguer dans les circonstances actuelles. Le peuple canadien souhaiterait encore moins voir notre délégation adopter une attitude de témoin impuissant, ce que des délégations canadiennes en Indochine ont dû faire dans le passé, pendant que seraient violés les accords dont elle est censée surveiller l'application.

J'ai bon espoir que le nouvel Accord portera ses fruits si les délégations ici présentes souhaitent en faciliter la réalisation et, pour cela, y mettent du leur. Si mon espoir n'est pas fondé, nous devons prévoir le transfert ordonné à un autre gouvernement des responsabilités qui sont nôtres au sein de la CICS. Ce faisant, nous ne sous-entendrions pas que nos partenaires au sein de la CICS, ou un éventuel successeur, seraient moins sensibles ou moins attentifs que nous aux problèmes qui pourraient surgir. Nous avons tiré nos propres conclusions sur le maintien de la paix au Vietnam il y a quelques années déjà et nous n'avons aucune raison d'en remettre en doute la validité. Par ailleurs, nous comprenons fort bien que d'autres pays, qui occupent une position géographique différente de la nôtre, puissent arriver à des conclusions tout à fait opposées. Nous respectons leur point de vue et nous espérons qu'ils comprendront le nôtre.

Le Canada a été invité à cette Conférence à titre de membre de la CICS, et la présence du Canada à la Conférence ainsi que son adhésion à tout acte final ou toute déclaration, découle exclusivement de sa participation à la CICS. Il s'ensuit par conséquent que le retrait du Canada de la CICS mettrait également fin aux autres responsabilités du Canada qui pourraient découler soit de l'Accord et des protocoles, soit des décisions émanant de cette Conférence.